

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 15 novembre 2010

CP 10/11-33

L'an deux mil dix, le 15 novembre à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon,, Moignard, Vigié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc et Bénech.

Etaient excusés : MM. Massip et Astoul.

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**
1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX
2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES
3) AMENAGEMENT DE MAIRIE
4) CONSTRUCTION DE MAIRIE

COMMUNES DE

- 1) BOURRET, COMBEROUGER, GENE BRIERES, LABARTHE, LAFITTE,
MONBEQUI, PARISOT, PERVILLE, ROQUECOR, SAINT-AIGNAN,
SAINT-CLAIR, SAINT-NAZAIRE-DE-VALENTANE,
ET COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-PAYS DE SERRES,
2) MONBEQUI

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

- 1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.

2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).

3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.

4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1) **GROSSES REPARATIONS** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) **ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT**, et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) **AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

- pour l'extension de mairies :

30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants

4) CONSTRUCTION DE MAIRIES

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041437 – sous fonction 74.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 75 386 € :

GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

Nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
1) BOURRET Restauration du clocher de la chapelle des Gabachoux <u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.	31 258	15 500	15 758	24 %	3 720 €
2) BOURRET Réfection de la toiture et mise aux normes de la chapelle des Gabachoux	21 313	15 500	-	24 %	3 720 €
3) COMBEROUGER Travaux de rénovation de la salle des fêtes <u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 1 751 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.	17 251	15 500	1 751	45 %	6 975 €
4) GENE BRIERES Aménagement d'un local rangement et mise aux normes électriques et sanitaires à la salle des fêtes <u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.	38 635	15 500	23 135	39 %	6 045 €

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
5) LABARTHE Réfection de la toiture de l'église Saint-Jean <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 14.09.10.	11 437	11 437	-	39 %	4 460 €
6) LAFITTE Mise aux normes sécurité incendie et électrique des bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, église) et de l'éclairage public	3 343	3 343	-	45 %	1 504 €
7) MONBEQUI Travaux d'extension et d'aménagement de l'ancien presbytère <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 16.09.10. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.	37 660	15 500	22 160	36 %	5 580 €
8) MONBEQUI Création d'un logement com- munal dans l'ancien presbytère <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 16.09.10. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 6 495 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.	21 995	15 500	6 495	36 %	5 580 €
9) PARISOT Restauration des vitraux de l'église de Neuville	13 144	13 144	-	24 %	3 154 €
10) PERVILLE Réhabilitation de la salle des fêtes <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 05.10.10.	17 710	15 500	-	12 %	1 860 €
11) PERVILLE Changement d'énergie à la salle des fêtes et à la mairie <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 05.10.10. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 11 491 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.	26 991	15 500	11 491	12 %	1 860 €
12) ROQUECOR Ravalement des façades arrières et latérales de l'église de Roquecor <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 26.08.10. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.	44 517	15 500	29 017	31.20 %	4 836 €
13) SAINT AIGNAN Travaux de mise aux normes du bâtiment communal abritant des associations <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 05.10.10. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 5 086 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.	20 586	15 500	5 086	31,20 %	4 836 €
14) SAINT CLAIR Travaux de mise en sécurité du mur du cimetière de Colonges <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 13.08.10.	3 770	3 770	-	12 %	452 €
15) SAINT NAZAIRE DE VALENTANE Remplacement des gouttières du bâtiment mairie-école <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 08.07.10.	2 513	2 513	-	31.20 %	784 €

2EME Tranche

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
16) BOURRET Restauration des façades de la chapelle des Gabachoux	32 132	15 500	24 %	<u>3 720 €</u>
Observation : Dossier examiné par la Commission Permanente du 31.05.10 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				

Nouvelle demande présentée dans le cadre d'une convention territoriale de Pays

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
17) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY PAYS DE SERRES Création d'un relais d'assistants maternels dans une extension du bâtiment abritant la crèche de Lauzerte	80 000	80 000	forfait	<u>10 000 €</u>
Observation : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2009/phase 2 de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne.				

Nouvelle demande présentée dans le cadre de la politique accès des lieux publics aux personnes handicapées

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
18) MONBEQUI Accessibilité à la salle de réunion pour les personnes handicapées	31 510	17 500	14 010	36 %	<u>6 300 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 16.09.10. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 14 010 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.					

TOTAL : 75 386 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041437, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,